

Deux cent cinquante personnalités demandent à M. Mitterrand de réagir contre le « tout-anglais »

« Jusqu'au sein de l'appareil d'Etat, quelques décideurs se sont mis en tête de faire renoncer la France à sa langue et de la faire parler anglais ou plutôt américain. » Ainsi commence le « Manifeste pour l'avenir du français » (1) que deux cent cinquante personnalités intellectuelles ou politiques, de quasiment tous les bords, s'appêtent à adresser au président de la République, au gouvernement et aux députés et sénateurs.

Ce texte – dont l'initiative revient à l'essayiste Dominique Noguez (auteur de *la Colonisation douce*, éditions du Rocher, 1991) et qui a été signé aussi bien par les philosophes Régis Debray et Alain Finkielkraut que par l'ancien ministre Jack Ralite, l'académicien Jean Dutourd, le président de France-Plus Arezki Dahmani, l'actrice Marie-Christine Barrault ou les romanciers Philippe Sollers, Hector Biancotti et Max Gallo – énumère une série de secteurs d'où le français « est de plus en plus souvent banni en France » : entreprises « de pointe », colloques organisés avec des fonds publics, travaux du Centre national de la recherche scientifique, films à capitaux français, etc.

Selon les signataires – parmi lesquels on retrouve aussi bien Etienne (auteur, dès 1973, de *Parlez-vous franglais?*) que des hauts fonctionnaires (Jean-Marie Borzeix, directeur de France-Culture), des diplomates en exercice (un membre du cabinet du secrétaire général des Nations unies) ou des écrivains étrangers tels le Roumain Virgil Tanase, le Québécois Gaston Miron et le Marocain Driss

Chraïbi ou encore le chanteur camerounais Francis Bebey – les partisans du « tout-anglais » en France sont de plus en plus entreprenants et contribuent à faire douter de leur langue les Français et à ébranler son crédit dans d'autres pays.

Rappelant que le français est, à égalité avec l'anglais, le seul idiome de travail de la majorité des grandes organisations internationales et que « les trois quarts du commerce extérieur de la France ont lieu avec des nations non anglophones », les auteurs du Manifeste se déclarent « pour l'Europe » et estiment que, « si celle-ci ne devait avoir qu'une langue, on voit mal pourquoi ce devrait être celle des Etats-Unis, d'autant plus qu'il existe en Europe plus de francophones que d'anglophones ».

« Autodestruction collective »

Devant le « travail d'autodestruction collective » des promoteurs du tout-anglais, les signataires pensent que, sans réaction politique rapide, « nous allons nous retrouver dans la situation du Québec il y a trente ans, obligés à de longues et difficiles luttes pour reconquérir le droit de travailler dans notre langue ».

Plusieurs des personnalités groupées autour du Manifeste sont déjà à l'origine de l'amendement constitutionnel adopté récemment par le Parlement et consacrant le fait que « la langue de la République est le français ». Seule l'opposition – ou le non-intérêt – du gouvernement a empêché qu'il soit précisé que « la langue de la République est le français » et que « la

France participe à la construction d'une communauté francophone internationale », ce dernier point, selon le Manifeste, étant « non moins nécessaire que la construction de l'Europe ».

Afin d'enrayer l'évolution stigmatisée par les deux cent cinquante signataires, ceux-ci demandent à M. Mitterrand d'agir sans tarder dans cinq directions : diversifier l'apprentissage des langues étrangères en France « en organisant réellement l'égalité de leur enseignement » ; « accroître la place de l'information et de la création audiovisuelle d'expression française en France et dans le monde » ; « assurer l'usage effectif du français à tous les niveaux des institutions européennes et ne plus accepter les interprétations [linguistiques] partisans de certains commissaires ou juges » ; inscrire dans la Constitution que « le français est la langue de l'enseignement et du travail » et que la France « participe à la construction francophone » ; transformer la loi du 31 décembre 1975 sur l'emploi du français en France, et l'appliquer effectivement.

Au moins sur ce dernier point, le « groupe du Manifeste » devrait avoir bientôt satisfaction, puisque M^{me} Catherine Tasca, secrétaire d'Etat aux relations culturelles extérieures et à la francophonie, nous indiquait dernièrement qu'elle travaille à élargir le champ de la loi Bas-Lauriol de 1975.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Les adhésions sont reçues à l'association Avenir de la langue française, 33, boulevard Exelmans, 75016 Paris.